RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE BERCHEM-SAINTE-AGATHE

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents Marc Vande Weyer, *Président du Conseil* ;
Christian Lamouline, *Bourgmestre* ;
Yonnec Polet, Katia Van den Broucke, Said Chibani, Ali Bel-Housseïne, Thibault Wauthier, Sabrina Djerroud, *Echevins* ;
Michaël Vander Mynsbrugge, Agnès Vanden Bremt, Vincent Riga, Laure De Leener, Laila Bougmar, Geoffrey Van Hecke, Vincent Lurquin, Fatiha Rezki, Patrick Issenghe, Marc Hermans, Chantal Duboccage, Abdallah Jouglaf, Nathalie Mayor, Benjamin Vanhoeke, Alain Wauters, Clementina Ulmeanu, *Conseillers communaux* ;
Philippe Rossignol, *Secrétaire communal.*

Excusés Gladys Kazadi, *Echevine* ;
Maude Van Gyseghem, Regine Heijvaert, *Conseillers communaux.*

Séance du 08.12.22

#Objet : Taxe sur les transports funèbres - abrogation #

Séance publique

AFFAIRES FINANCIÈRES

Finances

LE CONSEIL,

Vu l'article 170 de la Constitution;
Vu l'article 117 de la Nouvelle Loi Communale;
Vu l'Ordonnance du 3 avril 2014 relative à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes communales;
Vu la délibération du Conseil communal du 16 décembre 2021 relative à la taxe sur les transports funèbres, devenue exécutoire le 24 janvier 2022, pour un terme expirant le 31 décembre 2024;
Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins;

ARRETE ce qui suit:

Article unique:
La délibération du 16 décembre 2021 visée en préambule et relative à la même matière est abrogée au 1 er janvier 2023.

Le Conseil approuve le projet de délibération.
24 votants : 24 votes positifs.

1 annexe
221208-A-00 - Taxe transports funèbres (abrogation).pdf

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE.

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,
(s) Philippe Rossignol

Le Président du Conseil,
(s) Marc Vande Weyer

POUR EXTRAIT CONFORME
Berchem-Sainte-Agathe, le 13 décembre 2022

Par ordonnance :
Le Secrétaire communal,

Philippe Rossignol

Le Bourgmestre,

Christian Lamouline